



LE PROGRAMME AUDIO POUR LES DÉFICIENTS VISUELS AU THEATRE DE CORNOUAILLE

Quesako ?

Le programme audio permet d'adapter un programme au format papier ou dématérialisé sur un support audio, destiné aux personnes déficientes visuelles. Cet enregistrement leur permet d'avoir accès à l'information afin de préparer leur visite en amont, de connaître les services dont elles peuvent bénéficier (tarifs réduits éventuels, facilité d'accès, équipe d'accueil formée, sièges au premier rang...), de découvrir la programmation, les spectacles adaptés ou audiodécris. Il s'agit de donner des signes montrant que le lieu est ouvert à tous. L'enregistrement du programme peut également correspondre aux personnes présentant des difficultés de lecture ou en situation d'illettrisme. Il est aussi possible d'écouter la version audio durant un long trajet (en voiture, train...)

Le programme audio au Théâtre de Cornouaille

Depuis 2006, le Théâtre de Cornouaille édite chaque année un programme de saison (de septembre à juin) en version audio à destination des personnes déficientes visuelles. Ce dernier contient un éditorial, le détail de la programmation et des informations pratiques.

La version audio du programme est réalisée en interne par deux salariés qui prêtent leur voix le temps de la lecture et par le régisseur son du Théâtre qui enregistre, mixe, puis met en ligne le fichier. L'enregistrement sonore s'effectue avant la sortie du programme papier, pour que les deux versions soient publiées au même moment. Il est disponible en téléchargement gratuit sur le site du Théâtre de Cornouaille ou en CD à retirer à la billetterie et envoyé aux associations relais, aux déficients visuels qui viennent à titre individuel ainsi qu'aux tutelles.

Enregistrer un programme audio pour ma structure

Il existe quelques prérequis pour réaliser votre programme en version audio : disposer d'un espace pour enregistrer ; d'un régisseur son et de personnes ayant une capacité d'élocution claire, une voix posée et agréable à écouter.

Si vous ne disposez pas de ces ressources en interne, vous pouvez : faire appel à un comédien, louer un studio (certains studios prêtent leurs locaux), engager un régisseur son.

Il est important que les lecteurs se réunissent pour décider de ce qui va être lu et pour se répartir la lecture. Le lecteur n°1 peut lire tous les titres, les chapeaux de présentation des spectacles, les informations pratiques, et le lecteur n°2, les textes des spectacles sélectionnés (privilégier les productions artistiques qui présentent un intérêt pour les déficients visuels). Vous pouvez également proposer au directeur de lire son éditorial, à la chargée de la billetterie de lire les informations pratiques... Veillez à respecter la mise en forme du programme papier et précisez sur quelle piste les personnes pourront trouver chaque spectacle.

Pour plus de facilité, vous pouvez :

- surligner ce qui va être lu ; barrer ce que l'on ne lit pas.
- imprimer la plaquette au format A3 pour fluidifier la diction.

Pensez à mettre de l'énergie dans la lecture et n'hésitez pas à recommencer si vous riez sur un mot ou si vous n'êtes pas satisfait de votre prestation. Comptez 3 jours d'enregistrement (la durée varie en fonction du nombre de propositions du programme), plus le temps de mixage.

Combien ça coûte ?

Si l'on a les compétences et le matériel en interne, la réalisation d'un programme audio se fait à moindre coût. Il faut simplement prévoir un budget pour communiquer autour de cette action : achat des CD vierges, impression de la jaquette et du courrier d'accompagnement en gros caractères, envoi aux associations relais, aux personnes déficientes visuelles, aux partenaires. Pour le reste, il faut davantage raisonner en terme de temps : mobilisation des deux lecteurs et du régisseur son pendant quelques jours.

Les points de vigilance

- La création d'un programme de saison audio doit s'inscrire dans une démarche globale d'élargissement de l'offre à destination des publics en situation de handicap : accessibilité du lieu, diversification des propositions artistiques, spectacles en audiodescription, partenariats avec les associations relais, rencontres individuelles et collectives avec les usagers, présentation de la saison, formation des équipes d'accueil, sièges au premier rang...

- Multipliez les canaux de diffusion autour du programme audio : mise en ligne sur le site des partenaires (département, région...) et des relais d'information

- Veillez à ce que la Direction soit convaincue, qu'elle cautionne et facilite ce travail

- Veillez à ce que l'équipe technique soit partie prenante de la démarche

Contact

Aurélia Abramovici
Responsable des relations avec le public et de la communication
aurelia.abramovici@theatre-cornouaille.fr
02 98 55 98 52
www.theatre-cornouaille.fr